

**Zeitschrift:** Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

**Herausgeber:** Comité International de la Croix-Rouge

**Band:** - (1976)

**Rubrik:** Indochine

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Union), du ZANU (Zimbabwe African National Union), de l'ANC (African National Council) et du SWAPO (South West Africa People's Organisation).

Ces contacts avaient pour but de développer la coopération entre ces mouvements et le CICR dans le domaine de la protection (prisonniers) et de l'assistance, et dans celui de la diffusion du droit humanitaire et des principes de la Croix-Rouge.

Plusieurs lots de médicaments ont été remis aux représentants de ces mouvements en Angola, au Mozambique et en Zambie.

## INDOCHINE

L'action de secours menée conjointement par le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge en faveur des victimes du conflit indochinois s'est poursuivie durant toute l'année 1976, au moyen du dispositif mis en place le 1<sup>er</sup> avril 1975 et appelé « Bureau Indochine » (INDSEC).

Ce bureau assure la coordination et la conduite de l'opération internationale de secours de la Croix-Rouge en faveur de l'ensemble des victimes du conflit indochinois. La valeur totale des secours fournis en 1976 par le canal d'INDSEC s'est élevée à plus de 15 millions de francs suisses, le principal bénéficiaire ayant été le Viet Nam. Le « Bureau Indochine » a régulièrement adressé des rapports intérimaires aux donateurs (Gouvernements, Sociétés nationales et autres organisations), afin de les informer sur l'utilisation de leurs dons et l'évolution des besoins. La situation financière de l'action INDSEC figure avec tableaux IX et X, pp. 66, 67 du présent rapport.

## Viet Nam

### Délégation de Ho Chi Minh Ville

Durant le premier semestre 1976, la délégation de la Croix-Rouge internationale (CRI) à *Ho Chi Minh Ville*, comprenant quatre délégués du CICR, a déployé diverses activités, en collaboration étroite avec la Croix-Rouge et les autorités de la République du Sud Viet Nam.

Fin juin, un premier désengagement s'est effectué par le départ de deux délégués, cette mesure coïncidant avec la réunification du pays, qui, dès lors, s'est appelé République socialiste du Viet Nam (RSVN).

Dès ce moment-là, la CRI, à la demande des autorités de la RSVN, s'est préparée à replier sa délégation sur Hanoï, capitale du pays réunifié, et où la CRI avait déjà un représentant depuis avril 1975. C'est ainsi que, le 14 septembre 1976, la délégation de la CRI à *Ho Chi Minh Ville* fermait ses portes.

### Secours

A mi-décembre 1975, la Croix-Rouge de la République du Sud Viet Nam avait adressé à la CRI un plan d'assistance pour l'année 1976 qui se décomposait comme suit:

- aide pour le retour des personnes déplacées dans leurs villages;
- aide aux Vietnamiens de pays limitrophes revenus dans leur pays après la guerre;
- aide aux personnes réinstallées dans les zones d'économie nouvelle;
- aide aux orphelins;
- assistance médicale pour les dispensaires de la Société nationale de la Croix-Rouge;
- construction de centres médicaux;
- programme de développement de la Croix-Rouge de la Jeunesse.

Comme secours, on demandait principalement des matières premières pour la fabrication locale de médicaments, ainsi que des produits alimentaires de base, dont certains seraient transformés également par l'industrie locale.

A *Ho Chi Minh Ville*, un délégué de la CRI, spécialisé dans les secours, est resté en contact régulier avec les dirigeants de la Société nationale, de manière à informer le Bureau Indochine, dans le détail, des besoins spécifiques de cette Société. Au cours des mois, le plan initial d'assistance pour 1976 a ainsi été adapté au gré des priorités.

Parmi les secours fournis en 1976, figuraient notamment des matières premières pour la fabrication de médicaments ainsi que des médicaments spéciaux (valeur totale de près de 5 millions de francs suisses), 500 tonnes de lait, 3 311 tonnes de farine et 1 937 tonnes de riz (dons de la Communauté économique européenne) et 500 tonnes de lait (don de la Croix-Rouge allemande dans la République fédérale d'Allemagne). Tous les envois furent acheminés soit sur *Ho Chi Minh Ville*, soit sur Danang, par des compagnies maritimes autorisées à effectuer des transports à destination du Viet Nam.

Les délégués de la CRI n'ont eu que rarement l'occasion d'assister aux distributions organisées par la Société nationale, cela pour des raisons invoquées de sécurité.

### Action médicale

Le médecin de la délégation d'*Ho Chi Minh Ville* a visité régulièrement, durant les six premiers mois de l'année, plusieurs orphelinats pour y donner des soins. Au terme de sa mission, en juin 1976, il a remis à la Croix-Rouge de la RSVN et au ministère de la Santé un rapport détaillé, ainsi que des statistiques portant sur toutes les maladies rencontrées à l'orphelinat de Go Vap. La plupart des analyses ayant permis de constituer ces statistiques avaient été effectuées dans le laboratoire installé à la délégation.

Simultanément continuait à fonctionner le dispensaire ouvert au siège de la délégation, le médecin y assurant chaque

après-midi des soins gratuits. C'est ainsi qu'il a traité, jusqu'à fin juin, 2 460 patients, pour la plupart des étrangers sans ressources.

Enfin ce même médecin a collaboré, avec le responsable de la Croix-Rouge nationale, à la préparation de plusieurs projets d'assistance médicale, qui ont été soumis au Bureau Indochine. Il a notamment participé, au début du mois de mars, à une mission d'évaluation de la Croix-Rouge nationale dans la Province de Tây Ninh, à la suite de laquelle décision fut prise de lancer une campagne de lutte contre la malaria. A cet effet, la CRI a fourni une grande quantité de médicaments antimalariques, afin de permettre aux autorités compétentes et à la Société nationale de combattre cette maladie.

Outre les médicaments antimalariques, la Croix-Rouge de la RSVN a demandé à la CRI des moustiquaires, à titre préventif contre la malaria. C'est ainsi que 850 000 mètres de coton, permettant de confectionner sur place environ 50 000 moustiquaires, ont été acheminés sur Ho Chi Minh Ville.

## Le sort des étrangers

Après le 30 avril 1975, un grand nombre d'étrangers, privés de représentation diplomatique, s'étaient adressés à la délégation d'Ho Chi Minh Ville, en vue de regagner leurs pays d'origine. En 1976, ces personnes ont gardé le contact avec cette dernière, qui leur a donné des soins médicaux, de petits secours et surtout son assistance afin qu'ils puissent regagner leurs pays respectifs.

Parmi ces étrangers, beaucoup de Cambodgiens démunis, qui étaient passés du Cambodge au Viet Nam au printemps 1975, sont venus solliciter l'aide du CICR afin de leur trouver un pays d'accueil. Lorsqu'ils étaient titulaires d'un visa d'entrée dans un pays d'accueil, ils demandaient alors au CICR de leur fournir un moyen de transport. Plus de 3 000 lettres furent ainsi adressées à la délégation à Ho Chi Minh Ville. Le CICR a enregistré toutes ces demandes et a présenté aux autorités vietnamiennes les cas de réunion de famille au premier degré, afin que les personnes se trouvant au Viet Nam puissent rejoindre leurs conjoints ou leurs enfants à l'étranger. En outre, un grand nombre de cas furent présentés au CIME (Comité intergouvernemental pour les migrations européennes) pour le paiement du billet d'avion.

Fin 1976, quelque 800 Cambodgiens étaient en possession d'un visa d'entrée dans un pays d'accueil, mais n'avaient pas encore obtenu de visa de sortie des autorités vietnamiennes.

Malgré plusieurs démarches auprès de ces dernières, tant à Ho Chi Minh Ville qu'à Hanoï, les délégués du CICR n'ont pas été en mesure de visiter les quelques étrangers sans représentation diplomatique qui étaient emprisonnés à Ho Chi Minh Ville ou dans les provinces du Sud Viet Nam.

## Rapatriements

Une collaboration étroite s'est établie entre la Croix-Rouge de la République du Sud Viet Nam, le Comité des Affaires

étrangères de Ho Chi Minh Ville, le CICR et les Puissances d'origine afin de mettre sur pied des opérations de rapatriement, dont les deux premières furent effectuées les 28 et 30 décembre 1975 en faveur de 444 Pakistanais.

C'est ainsi que, le 1<sup>er</sup> et le 8 janvier 1976, deux nouveaux vols ont permis à 111 Pakistanais et 367 Indiens de retrouver leurs pays à bord d'un DC8/63 spécialement affrété par le CICR.

Les 26, 27 et 29 février, à bord du même appareil, 22 Pakistanais, 224 Indiens et 489 Yéménites ont tous regagné leurs pays.

Enfin, du 7 au 14 septembre, 6 vols furent encore mis sur pied avec le même appareil, permettant ainsi à 1 389 personnes de regagner leurs pays. Il s'agissait de 106 Pakistanais, 938 Indiens, 130 Yéménites, 48 Coréens du Sud, 12 Indonésiens et 155 ressortissants de Taïwan pour lesquels plusieurs missions d'un délégué du CICR avaient été effectuées auprès des autorités de Taïpeh afin de préparer leur retour.

## Délégation de Hanoï

Depuis la fermeture, en septembre 1976, de la délégation de la CRI à Ho Chi Minh Ville, tous les problèmes relatifs aux secours et à la protection ont été traités par la délégation de la CRI de Hanoï, comprenant deux délégués du CICR.

En vue de poursuivre les opérations de rapatriement, un de ces délégués s'est rendu à la fin du mois de décembre à Ho Chi Minh Ville, où il a rencontré les responsables du service des Affaires extérieures de cette ville.

Ce délégué a également rencontré les responsables de la Croix-Rouge du Viet Nam avec lesquels il s'est entretenu du déroulement du plan d'assistance en cours.

## Thaïlande

### Action en faveur des réfugiés<sup>1</sup>

Composée de quatre délégués du CICR, la délégation de la Croix-Rouge internationale de Bangkok a poursuivi ses activités en faveur des réfugiés cambodgiens, laotiens et vietnamiens en Thaïlande.

Ces réfugiés, installés dans des camps créés à leur intention par les autorités thaïlandaises, ont continué d'affluer dans ce pays en 1976. A la fin de l'année, leur nombre s'élevait à 80 000 environ.

Les délégués du CICR ont régulièrement visité ces camps, leur tâche principale consistant à enregistrer tout nouveau réfugié. Les informations relatives à ces enregistrements ont été transmises à l'Agence centrale de recherches à Genève, lui per-

<sup>1</sup> En 1976, le « Bureau Indochine » couvrait également les activités de la CRI en faveur des réfugiés indochinois en Thaïlande.

mettant ainsi de répondre à un nombre croissant de demandes de recherches (cf. p. 33 du présent Rapport).

A l'occasion de leurs visites, les délégués ont également distribué, en cas d'urgence, quelques secours aux réfugiés. En effet, selon le dispositif prévu par l'accord conclu en 1975 entre les autorités thaïlandaises et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, c'est à ce dernier qu'incombe l'assistance matérielle aux réfugiés. Le Bureau Indochine, toutefois, a remis une nouvelle somme de 300 000 francs suisses à la Croix-Rouge thaïlandaise, afin de lui permettre de poursuivre l'opération d'assistance médicale d'appoint commencée l'année précédente en faveur des réfugiés.

Enfin, le CICR a obtenu des autorités thaïlandaises de visiter les postes de police frontaliers où sont détenus des réfugiés pour entrée illégale en Thaïlande. Une fois leur peine purgée, ces derniers sont transférés dans un camp de réfugiés.

## Laos

Jusqu'en mai 1976, la délégation de la Croix-Rouge internationale au Laos était dirigée par un délégué du CICR résidant à Vientiane. Par la suite, cette délégation a été reprise par le chef de la délégation à Hanoï, qui se rend régulièrement à Vientiane pour garder le contact avec les autorités et les responsables de la Croix-Rouge laotienne. En effet, le Bureau Indochine a fourni des secours — notamment des trousse de premiers secours, des bicyclettes, des ustensiles de cuisine et des vêtements — à la Société nationale, afin de lui permettre de participer à certaines actions dans le cadre de programme d'assistance mis sur pied par le ministère de la Santé.

\*

## Chili

La délégation du CICR au Chili a poursuivi, au cours de l'année 1976, ses activités de protection et d'assistance, commencées à la suite des événements du 11 septembre 1973.

Pendant cette période, elle a compté un effectif de six délégués, dont un médecin, et de sept employés recrutés sur place; elle a poursuivi son action dans les mêmes domaines que l'année précédente, à savoir la visite des lieux de détention, l'assistance aux détenus et à leurs familles et l'Agence Centrale de Recherches.

### Visites de lieux de détention

Le CICR ayant accès à tous les lieux de détention officiels, les délégués ont poursuivi leurs visites aux camps de détenus en vertu de l'état de siège et aux prisons civiles du pays. En outre, ils ont visité régulièrement un lieu de détention dépendant d'un organisme de sécurité. A partir du mois de septembre, les visites

à ce dernier lieu se sont déroulées dans des conditions normales, c'est-à-dire avec l'entretien sans témoin. Un centre dépendant également de ce même organisme de sécurité a été visité à une occasion; toutefois, les délégués n'y ont rencontré aucun détenu. Enfin, plusieurs visites ont été réalisées dans des établissements militaires.

Au cours de ces douze mois, les délégués ont effectué un total de 223 visites dans environ 70 lieux de détention, où ils ont rencontré entre 3 500 (début 1976) et 500 détenus (fin 1976). Ce nombre inclut les détenus en vertu de l'état de siège, les prévenus (« procesados ») et les condamnés. L'importante diminution du nombre de détenus intervenue en cours d'année est due à de nombreuses libérations, dans le pays même, de personnes à la disposition du ministère de la Justice, à des expulsions et à la libération, au mois de novembre 1976, de la grande majorité des détenus en vertu de l'état de siège.

Comme de coutume, chaque visite effectuée a fait l'objet d'un rapport de visite adressé aux autorités compétentes. Des démarches régulières ont été entreprises, après les visites, au sujet des conditions de détention observées, de divers problèmes relatifs à la situation juridique des détenus, de mauvais traitement allégué et de l'accélération des procès.

D'autre part, le CICR a continué, comme en 1975, à s'intéresser aux deux programmes de libération. Il a enregistré la volonté des personnes touchées par le programme visant à libérer les détenus en vertu de l'état de siège, à condition qu'ils acceptent de quitter le pays.

La délégation est également intervenue dans le programme de libération des personnes condamnées. Elle a maintenu des contacts entre les lieux de détention et les institutions chargées d'organiser les départs. En outre, elle a effectué plusieurs démarches concernant le refus opposé par le ministère de la Justice à certaines demandes d'expulsion présentées par des condamnés.

### Assistance aux détenus et à leurs familles

La distribution de secours aux détenus et le programme d'assistance à leurs familles se sont poursuivis dans l'ensemble du pays, grâce aux dons en nature reçus de diverses sources.

Les Sociétés nationales suivantes ont contribué à ces programmes:

Allemagne (RDA)	227 kg de médicaments et 2 780 pièces de vêtements
Australie	657 kg de médicaments
Pologne	1 320 couvertures de laine et 900 kg de médicaments
URSS	2 000 paquets individuels contenant vêtements couvertures, articles de toilette et aliments (10,08 tonnes)

La Suisse a fourni une aide alimentaire pour une valeur de 85 000 francs suisses, consistant en 100 tonnes de farine de blé, alors que le Gouvernement canadien, par l'intermédiaire de sa Société nationale, a offert 200 tonnes de haricots blancs.